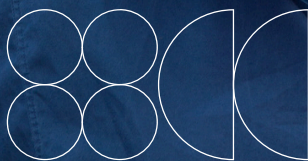




L'Urssaf à vos côtés

Découvrez nos offres de
service



DES OFFRES ADAPTÉES À TOUTES LES SITUATIONS



Urssaf Première embauche

EMPLOYEURS

INDÉPENDANTS

Un accompagnement personnalisé et gratuit pendant 12 mois lors de l'embauche d'un premier salarié : Numéro de téléphone dédié, engagement de réponse sous 48 h, soutien réglementaire, suivi préventif du compte... une offre multiforme !



Tout savoir

Visite-conseil : un accompagnement personnalisé par un expert Urssaf

EMPLOYEURS

Visite conseil « nouvel employeur » ou visite conseil « nouveau dispositif » ? Avant de réaliser des changements impactants, les entreprises peuvent solliciter une visite conseil de l'Urssaf afin de recueillir toutes les informations nécessaires, être accompagnées dans l'application de la réglementation et éviter les erreurs.



Tout savoir

Start U Up

INCUBATEURS / START UPS

L'Urssaf Midi-Pyrénées accompagne les startups du territoire par l'intermédiaire des incubateurs, pierre angulaire de cette offre de service compte tenu de leur connaissance des problématiques rencontrées par les startups et de leur capacité à les fédérer.

L'offre est donc proposée aux incubateurs au profit des entreprises innovantes. Elle a vocation à respecter le rythme de croissance d'une startup qui n'est pas celui d'une entreprise classique.



Tout savoir



C'est parti !

Le saviez-vous ?

Avec Open data, l'Urssaf met à votre disposition des « jeux de données », références économiques et financières, et leurs visualisations, sur un secteur géographique donné.

Mes premiers mois avec l'Urssaf

INDÉPENDANTS

L'Urssaf propose un accompagnement gratuit aux étapes clés de la première année d'entrepreneuriat : un parcours d'une durée de 9 mois pour les auto-entrepreneurs et de 15 mois pour les travailleurs indépendants (artisans, commerçants et professions libérales). Informations personnalisées, webinaires, rendez-vous dédiés... Tout pour réussir le lancement de son entreprise !



Tout savoir

Accompagnement en cas de difficultés

INDÉPENDANTS

L'Urssaf met en oeuvre différents dispositifs pour accompagner ses usagers.

En tant que travailleur indépendant, les variations d'activité impliquent des variations des revenus. Pour aider à maintenir l'équilibre de trésorerie, l'Urssaf propose deux services pour adapter les cotisations aux revenus : l'estimation de revenus et la modulation de cotisations.



Tout savoir

En cas de difficultés liées à une situation ponctuelle, les indépendants peuvent, sous certaines conditions, bénéficier des aides de l'action sociale du CPSTI* : prise en charge des cotisations, aide financière exceptionnelle, aide d'urgence en cas de catastrophe et intempéries, accompagnement au départ à la retraite...



Tout savoir

En cas de difficultés personnelles ou professionnelles majeures, les organismes de Sécurité sociale Urssaf, Caf, Cpm, Carsat proposent de vous apporter des réponses concrètes et un accompagnement individuel et coordonné.



Help !

*CPSTI : Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants

Cessation d'activité

INDÉPENDANTS

La préparation de la cessation d'activité est capitale. Des formalités administratives à la régularisation du compte Urssaf, nous accompagnons les usagers dans leurs démarches. Cette approche attentionnée permet d'anticiper les éventuelles difficultés financières par la mobilisation des dispositifs de soutien aux indépendants.



Tout savoir

Simplifier les formalités sociales

TOUS PUBLICS

Chèque emploi associatif (CEA) pour les associations, Cesu pour les particuliers employeurs, Pajemploi pour la garde d'enfants, Titre Emploi Service Entreprise (TESE) pour les entreprises...
Connaissez-vous toutes nos offres de simplification des formalités sociales ?



Je découvre

**L'Urssaf
à vos côtés**

Vous rencontrez des difficultés avec la DSN pour vos salariés en mairie ?

Un accompagnement sur mesure

Le suivi DSN sur Urssaf.fr :

- Moins de 4 heures après le dépôt, l'employeur est prévenu par l'Urssaf en cas d'anomalie ;
- Il est guidé pas à pas et peut contacter l'Urssaf en cas de besoin.

Un contact personnalisé

L'Urssaf a mis en place une répartition sectorielle avec un référent par département. Via votre espace en ligne vos demandes sont directement dirigées vers votre référent.

L'Urssaf vous alerte !

Un virement mal référencé peut être un virement mal affecté et entraîner des majorations de retard et des procédures contentieuses pour le compte destinataire du paiement.



Quelles sont les données obligatoires ?

- Le code Urssaf 99S1
- Le numéro SIRET
- La période de cotisation.

Tout virement doit être accompagné d'un déclaratif adressé directement à l'Urssaf via le vecteur DSN ou autre justificatif via votre espace en ligne si ce virement est hors DSN.

BON À SAVOIR

Votre responsabilité en cas de recours à la sous-traitance



C'est parti !

Vous devez vous assurer que l'entreprise à laquelle vous avez recours s'acquitte bien de ses obligations de déclaration et de paiement des cotisations auprès de l'Urssaf.

Vérifier la validité des attestations de vigilance de vos sous-traitants, dès la conclusion du contrat, puis tous les six mois, c'est facile grâce à notre outil de vérification des attestations en ligne !



**Pour toutes vos questions, ayez
le réflexe Service Partenaires !**

Une interface d'échanges qui vous
est 100% dédiée !

